



Renewi plc

Déclaration sur l'esclavage moderne de 2023

Introduction

Cette déclaration est établie conformément à la section 54 de la loi britannique de 2015 sur l'esclavage moderne (la « Loi »). Elle expose les mesures prises par Renewi plc (la « Société ») et les autres sociétés de notre groupe (le « Groupe ») au cours de l'exercice clôturé le 31 mars 2023 pour prévenir l'esclavage moderne ou la traite d'êtres humains dans nos propres opérations et chaînes d'approvisionnement.

L'esclavage moderne est un terme utilisé pour désigner les infractions visées par la Loi et se présente sous différentes formes telles que l'esclavage, la servitude, le travail forcé et la traite d'êtres humains, ayant toutes en commun la privation de liberté d'un individu par un autre en vue de l'exploiter à des fins personnelles ou commerciales. Les entreprises doivent être conscientes des risques de l'esclavage moderne, non seulement en s'assurant que les conditions de travail en leur sein sont appropriées, mais aussi en s'assurant qu'il n'existe pas d'esclavage moderne au sein de leur chaîne d'approvisionnement et à prendre les mesures appropriées, si nécessaire.

Renewi observe une tolérance zéro à l'égard de l'esclavage moderne. Garantir la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs est une priorité absolue et est au cœur de notre approche. Le conseil d'administration s'efforce de continuer à renforcer ce principe tout au long des opérations et des chaînes d'approvisionnement de Renewi. Si un membre du personnel, un fournisseur ou un prestataire de services agit dans le sens contraire de ce principe, le conseil d'administration de Renewi plc n'hésitera pas à prendre les mesures qui s'imposent.

En identifiant les risques potentiels et réels, puis en adoptant les mesures pour les combattre, le Conseil d'administration a la conviction, dans la mesure du possible, qu'il y a et qu'il continuera à y avoir suffisamment de mesures et de contrôles en place pour décourager et dissuader l'esclavage moderne au sein de notre propre entreprise et de celles de nos fournisseurs. Les politiques de Renewi reflètent notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations d'affaires. Toutefois, nous reconnaissons que nous devons rester vigilants à l'égard des risques et nous assurer que nos fournisseurs et nos prestataires de services comprennent et jouent leur rôle dans la prévention de l'esclavage moderne et de la traite d'êtres humains dans nos propres opérations ou chaînes d'approvisionnement.

Si nécessaire, nous cherchons à renforcer davantage les contrôles dans l'ensemble de nos activités et notre vaste chaîne d'approvisionnement et nous cherchons à développer les politiques de Renewi en conformité avec les meilleures pratiques et les principes d'amélioration continue.

Aux fins de la présente déclaration, le terme « Renewi » renvoie à toutes les sociétés du groupe de Renewi plc. L'annexe 1 contient la liste des sociétés faisant partie du groupe.

1. Notre organisation

Renewi est une entreprise leader dans la revalorisation des déchets, dotée d'une expertise approfondie et proposant une vaste panoplie de services et de produits en matière de gestion des

déchets. Nous axons nos activités sur la création de valeur à partir des déchets et leur transformation en nouveaux matériaux plutôt que de nous focaliser sur leur élimination par incinération massive ou mise en décharge. Exerçant ses activités à travers trois divisions (Déchets commerciaux, Minéraux & eau et Spécialités), Renewi traite près de 11 millions de tonnes de déchets chaque année dont 90 % sont soit recyclés, soit utilisés pour la récupération d'énergie et emploie plus de 6 500 personnes au Royaume-Uni et en Europe.

Nos six valeurs fondamentales forment la base de tout ce que nous faisons chez Renewi et nous distinguent de nos concurrents. Nous croyons que la façon dont nous agissons est tout aussi importante que ce que nous faisons. Nos valeurs sous-tendent l'engagement de Renewi à gérer notre entreprise d'une manière qui apporte une contribution positive à nos collègues, à nos clients et communautés, y compris en jouant notre rôle dans l'éradication de l'esclavage moderne.

De plus, Renewi souscrit aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, une initiative internationale des Nations Unies visant à améliorer les droits de l'homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Les entreprises, y compris Renewi, qui souscrivent à ces 10 principes s'engagent à ce qui suit :

Droits de l'homme

Principe 1 : promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ; et

Principe 2 : veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'homme.

Travail

Principe 3 : respecter la liberté d'association et reconnaître effectivement le droit de négociation collective ;

Principe 4 : promouvoir l'élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

Principe 5 : promouvoir l'abolition effective du travail des enfants ; et

Principe 6 : promouvoir l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : adopter le principe de précaution face aux problèmes d'environnement ;

Principe 8 : entreprendre des initiatives afin de promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et

Principe 9 : encourager le développement et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 : lutter contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

En tant que membre de la communauté mondiale, Renewi reconnaît son obligation de contribuer aux

Objectifs de développement durable des Nations unies. Parmi eux, l'objectif 8, qui consiste à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. L'objectif 8 détermine les actions à entreprendre en ce compris des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025 mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

Le [code de conduite](#) de Renewi repose sur ces valeurs et principes fondamentaux et s'applique à tous les collaborateurs, travailleurs intérimaires, stagiaires et individus travaillant pour la société sur la base d'un contrat. Le code de conduite décrit la conduite attendue des personnes travaillant pour Renewi, mais également ce que ces personnes peuvent attendre de Renewi.

2. Bilan annuel et mesures prises

La présente déclaration est révisée chaque année par le conseil d'administration de Renewi plc. Sa publication sur notre site web et son enregistrement au Registre des déclarations sur l'esclavage moderne du gouvernement britannique (« Modern Slavery Statement Registry ») a été approuvée en septembre 2023.

Nous avons publié notre première déclaration sur l'esclavage moderne en mai 2017. Depuis lors, Renewi s'est concentrée sur le renforcement de l'approche de la prévention de l'esclavage moderne au sein de l'entreprise et de ses chaînes d'approvisionnement, en particulier dans les zones à plus grand risque.

Résumé des mesures prises par Renewi en 2022/23

- En 2022/2023, notre approche en matière de lutte contre l'esclavage s'est poursuivie, avec une attention particulière sur sa mise en œuvre au Benelux. Nous avons continué à nous focaliser sur le recours au travail temporaire à court terme, un risque particulièrement connu dans le secteur des déchets
- Les actions suivantes ont notamment été menées en vue d'atténuer encore davantage les risques d'esclavage moderne :
 - sensibiliser nos fournisseurs du Benelux à notre Déclaration sur l'esclavage moderne et à nos attentes dans ce domaine ;
 - obtenir des informations auprès des fournisseurs de main-d'œuvre temporaire afin d'évaluer les possibilités de réduire leur nombre à une liste plus courte de fournisseurs de confiance ;
 - mettre en œuvre un projet visant à réduire le nombre de fournisseurs de main-d'œuvre temporaire au Benelux, de plus de 100 à 11 fournisseurs clés aux Pays-Bas et 3 fournisseurs clés en Belgique ;
 - continuer à utiliser des contrats et des conditions générales standard (qui ont été mis à jour au cours des années précédentes) afin de promouvoir le respect des normes en matière d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement et permettre la réalisation d'audits chez les fournisseurs.
- Dans le prolongement de la campagne mise en œuvre en 2021, Renewi a de nouveau soutenu la Journée contre l'esclavage organisée au Royaume-Uni le 18 octobre, dans le but de sensibiliser les membres du personnel et le grand public, à l'aide d'affiches et de messages diffusés en interne. Des messages ont également été postés sur nos plateformes de médias sociaux, dans le but d'éduquer et d'orienter vers l'aide et le soutien, tout en soulignant l'engagement de Renewi en faveur de l'éradication de l'esclavage moderne.
- Renewi plc a soumis sa déclaration 2022 sur l'esclavage moderne au Registre des déclarations sur l'esclavage moderne du gouvernement britannique.

Mesures prévues par Renewi en 2023/24

- Nous continuerons à mettre tout en œuvre pour uniformiser encore davantage les pratiques au Royaume-Uni et au Benelux, dans le but d'obtenir, à terme, une approche unique à l'échelle du Groupe en matière d'esclavage moderne.
- La mise en œuvre du plan d'action relatif aux risques liés au travail temporaire à court terme (voir ci-dessus) se poursuivra, avec un accent sur les aspects suivants :
 - concevoir des campagnes de sensibilisation adaptées au Benelux ;
 - faciliter des relations plus étroites entre nos principaux fournisseurs de travail temporaire au Benelux et les account managers dédiés de Renewi ;
 - étudier le déploiement d'outils et de services en ligne en vue de renforcer la transparence dans nos chaînes d'approvisionnement ;
 - identifier et examiner les exigences émanant de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), élaborer des plans de mise en œuvre le cas échéant.
- Une autre campagne de sensibilisation à la lutte contre l'esclavage sera organisée au cours de la

Semaine contre l'esclavage (du 16 au 22 octobre) et de la Journée contre l'esclavage (le 18 octobre 2023).

- En 2023/24, le groupe entend passer en revue son approche vis-à-vis de l'esclavage moderne afin de s'assurer que nos initiatives dans ce domaine sont toujours solides et adaptées à notre entreprise.

3. Nos activités et chaînes d'approvisionnement

Renewi recourt régulièrement à des travailleurs intérimaires recrutés auprès de fournisseurs tiers et s'approvisionne en matériaux et déchets pour nos activités par l'intermédiaire d'entreprises externes. La majorité de nos fournisseurs sont des sociétés britanniques ou européennes, basées en Europe de l'Ouest.

Après avoir entrepris une évaluation des risques, nous avons conclu que les plus grands risques d'esclavage moderne résident au sein de nos chaînes d'approvisionnement et que nous bénéficierions d'un degré de surveillance plus élevé en ce qui concerne nos fournisseurs et entrepreneurs indirects, où le risque d'esclavage moderne est jugé plus élevé. Renewi continue de s'engager à identifier ces risques potentiels et à y répondre de manière appropriée.

L'équipe chargée des achats au niveau du Groupe travaille en étroite collaboration avec tous nos fournisseurs et prestataires de services. Dans la mesure du possible, nous entretenons des relations de longue date avec ces parties, expliquant clairement que nous attendons de la part des fournisseurs et des prestataires de services qu'ils prennent les mêmes dispositions contre l'esclavage et la traite des êtres humains que Renewi et qu'ils prennent des mesures raisonnables pour s'assurer le respect de ces engagements au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

Tous les fournisseurs de main-d'œuvre, de biens et de services à Renewi doivent se conformer à la législation pertinente et aux normes internationales tout aussi pertinentes pour leur secteur d'activité, y compris le travail des enfants et le travail forcé, la santé et la sécurité des travailleurs, la non-discrimination, le droit du travail, les droits de l'homme, la fraude, les pots-de-vin et la corruption. Lorsque la loi l'exige, les fournisseurs et les prestataires de services doivent produire une déclaration annuelle sur l'esclavage moderne, conformément à la section 54 (1) de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne.

Renewi prend des mesures pour s'assurer que les fournisseurs respectent les politiques de Renewi en passant au crible les fournisseurs importants sur les questions de développement durable, y compris les droits de l'homme et les normes du travail.

Nous avons l'intention d'explorer des outils en ligne pour améliorer le contrôle et le suivi de notre chaîne d'approvisionnement à mesure que Renewi grandit et évolue. D'autres mécanismes de contrôle sont prévus dans les audits annuels des fournisseurs réalisés par des réviseurs externes, dans le cadre de notre certification ISO. Il a été convenu par contrat avec les principaux fournisseurs de main-d'œuvre temporaire que ces derniers effectuent eux-mêmes des évaluations afin d'analyser les éventuels problèmes, parmi lesquels le risque d'esclavage moderne, et qu'ils discutent des résultats avec Renewi lors de réunions d'évaluation.

Au cours de l'année, nous avons mis en place un système RH global qui permettra d'intégrer tous les systèmes de gestion du personnel actuellement utilisés à l'échelle du Groupe. La gestion de la main-d'œuvre externe était un critère de sélection essentiel du processus d'appel d'offres pour ce nouveau système. Le système sélectionné permet d'améliorer la gestion des données relatives à notre main-d'œuvre temporaire/flexible.

En 2018/2019, les pratiques du Groupe en matière d'emploi et de rémunération ont fait l'objet d'une harmonisation dans le cadre de la rationalisation successive à la fusion. Cependant, nous reconnaissons les risques qui ont été mis en évidence par l'opération « Operation Fort », la plus grande affaire d'esclavage moderne et de traite des êtres humains jamais soumise aux tribunaux britanniques, où les victimes travaillaient comme intérimaires à court terme pour certaines des entreprises de traitement des déchets les plus connues du Royaume-Uni. Renewi tient une liste de fournisseurs privilégiés pour la fourniture de main-d'œuvre directe temporaire, de travailleurs contractuels et le recrutement de nouveaux collaborateurs. Nous travaillons uniquement avec des

agences de recrutement qui partagent notre position vis-à-vis de toutes les formes d'esclavage moderne. Tout manquement ou incident en matière de santé, de sécurité et d'environnement commis par ou impliquant des prestataires de services ou du personnel temporaire est signalé au conseil d'administration et des mesures appropriées sont prises.

Si des signes d'esclavage moderne viennent à être identifiés, nous investiguerons avec nos fournisseurs et s'il le faut, nous rapporterons ces faits aux autorités nécessaires. Si Renewi a des raisons de croire qu'un fournisseur ou un prestataire de services n'a pas respecté l'une des conditions ci-dessus, nous entreprendrons une analyse du contrat de ce fournisseur ou prestataire de services, ce qui entraînera la prise de mesures appropriées en cas de violation, pouvant aller jusqu'à la résiliation immédiate du contrat.

4. Notre personnel

Assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs est crucial pour le succès de Renewi et cette responsabilité est prise très au sérieux. Nos collaborateurs sont essentiels pour la continuité de notre succès. Leur dévouement et engagement à l'égard de notre objectif "le déchet n'existe pas" est une des raisons clés pour lesquelles nos clients choisissent de travailler avec nous. C'est pourquoi la santé, la sécurité, le bien-être et l'engagement de nos collaborateurs sont une priorité absolue pour Renewi. Cela commence par veiller à ce que nos collègues rentrent chez eux sains et saufs chaque jour.

Tous les collègues doivent adhérer au Code de conduite de Renewi et aux politiques de notre entreprise, y compris concernant l'intimidation et le harcèlement, la discipline, l'égalité des chances et les griefs. Notre Code de conduite comprend des références à des lois telles que la loi de 2015 sur l'esclavage moderne, énonçant nos attentes et détaillant la manière dont les cas suspects d'esclavage moderne doivent être signalés à notre équipe chargée de l'intégrité via la hotline confidentielle ouverte 24 h/24, 7 j/7. Nos politiques sont clairement définies et communiquées. Nos collaborateurs sont traités de manière équitable et sur un pied d'égalité et sont payés au moins le salaire minimum national et Renewi respecte nos obligations en vertu de la réglementation sur le temps de travail.

Dans un esprit de sensibilisation à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains et à nos politiques et procédures, un modèle de formation en ligne a été développé pour former les collègues au Royaume-Uni ayant des responsabilités en matière de recrutement et de gestion du personnel. À l'avenir, une formation en ligne sera également prévue au Benelux, à mesure que notre approche vis-à-vis de l'esclavage moderne sera déployée dans le reste du groupe. En outre, chaque année en octobre, dans le cadre de la Journée contre l'esclavage, nous organisons une campagne de sensibilisation à l'échelle du groupe pour aider notre personnel à comprendre comment reconnaître et signaler les cas d'esclavage moderne. Nous sensibilisons également à l'approche de tolérance zéro de Renewi à l'égard de l'esclavage moderne par le biais du magazine de notre groupe et d'autres plateformes de communication.

En 2019, Renewi a créé un Groupe de travail sur l'esclavage moderne afin de promouvoir une approche plus intégrée dans ce domaine. Le groupe de travail est composé de représentants des départements RH, juridique et achats de l'ensemble du groupe. Il contribue à orienter l'approche de Renewi en matière d'esclavage moderne et, le cas échéant, à formuler des recommandations au conseil d'administration concernant ses obligations dans ce domaine. Un des principaux objectifs de ce groupe consiste à encourager la sensibilisation dans les différents pays où nous opérons, en prenant en compte les différents niveaux de sensibilité liés aux risques d'esclavage moderne dans ces pays. Nous organiserons notamment des formations pour nos responsables et des campagnes de communication pour sensibiliser nos collaborateurs.

Tous les sites sont supervisés par des équipes de gestion compétentes veillant au contrôle optimal de l'environnement de travail.

5. Divers

Les sociétés suivantes du groupe, qui sont appelées à publier une déclaration en vertu de l'article 54(1) de la loi, ont adopté cette déclaration du groupe :

- Renewi UK Services Limited.

La présente déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de Renewi plc qui la révisera et l'actualisera chaque année. Signée par



Otto De Bont
Chief Executive Officer, Renewi plc
30 septembre 2023

Annexe 1 - Filiales au 31 mars 2023

Pour une liste complète des filiales, voir la note 8.1 de la page 238 du Rapport et des comptes annuels 2023 de Renewi plc, téléchargeable via le lien suivant :

<https://www.renewi.com/en/investors/investor-relations/reports-and-presentations>